

QUESTION RELATIVE AU PRÊT CONSENTI AU ZAÏRE

[Français]

Question n° 398—**M. Godin**:

Le gouvernement a-t-il accordé un prêt pour un projet de transport routier au Zaïre et, dans l'affirmative, a) quand ce prêt a-t-il été consenti, b) quel en est le montant, c) quel en est le taux d'intérêt, d) quelle en sera la durée?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement a accordé un prêt pour le transport routier au Zaïre a) approuvé par le Ministre le 14 février 1972, b) \$4,000,000, c) 0 p. 100 intérêt, d) 50 ans avec 10 ans de grâce.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

[Traduction]

Question n° 443—**M. Schumacher**:

1. Combien de personnes à ce jour ont été arrêtées en vertu des dispositions de la Loi sur les mesures de guerre?

2. Combien d'entre elles a) ont été relâchées sans avoir été inculpées, b) ont fait l'objet d'un retrait d'inculpation, c) ont fait l'objet d'une suspension de procédures, d) ont été inculpées?

3. Combien de celles qui furent inculpées ont plaidé coupables et de quel délit?

4. Combien d'entre elles ont été déclarées coupables?

5. Combien de personnes ont plaidé non coupables et de quel délit?

6. Combien de celles ayant plaidé non coupables ont été déclarées coupables et de quel(s) délit(s)?

7. Combien y a-t-il de cas encore en suspens et que plaide l'accusé et quels sont les chefs d'accusation pesant contre lui dans chaque cas?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): D'après les renseignements fournis par le ministre de la Justice et procureur général de la province de Québec: 1. 465 personnes dont 2 furent l'objet d'une seconde arrestation pour un total de 467 au 15 mars 1971.

2. a) 403; b) aucune; c) toutes les accusations portées en vertu de la loi sur les mesures de guerre furent suspendues par *nolle prosequi* à la demande du procureur général le 31 juillet 1971; d) 86 en vertu de la loi sur les mesures de guerre et 19 en vertu du Code criminel contre 62 personnes.

3. 13 personnes sous 2 chefs d'accusation ou plus en vertu des articles 4a), 4c), 4d), 4e), 4g) et 5 de la loi sur les mesures de guerre.

4. Voir la réponse au numéro 6.

5. 49 personnes sous 2 chefs d'accusation ou plus en vertu des articles 4a), 4c), 4d), 4e), 4g) et 5 de la loi sur les mesures de guerre.

6. 5 personnes sous 2 chefs d'accusation ou plus en vertu des articles 4a), 4c), 4d), 4e), 4g) et 5 de la loi sur les mesures de guerre.

7. Aucun.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES PERMIS DE VOYAGES EN 1971

Question n° 444—**M. Paproski**:

Quels voyages le ministère des Affaires extérieures a-t-il autorisés en 1971 pour le personnel de l'ambassade du Canada a) en Russie, b) en Pologne, c) en Tchécoslovaquie, d) en Hongrie, e) en Roumanie, f) à Cuba et, dans chaque cas (i) comment s'appelaient les employés concernés (ii) quelle avait été la durée de leur absence d'Ottawa (iii) quelles étaient les destinations (iv) quelles étaient les dates?

[M. Duquet.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): A l'exception de ceux de l'URSS, les membres des missions diplomatiques des pays mentionnés dans la question 444 ne sont pas obligés de compléter d'avis d'intention de voyager. Les membres du personnel de l'ambassade de l'URSS à Ottawa sont libres de voyager sans donner de préavis dans un rayon de 75 milles du centre d'Ottawa mais, lorsqu'ils veulent sortir de ce rayon, l'ambassade doit aviser le ministère 48 heures à l'avance de leur intention de voyager. Bien que le ministère maintienne des dossiers concernant tous les voyages qui sont régis par les règlements en question, il est contraire à l'usage du gouvernement de diffuser ces renseignements.

LES VOITURES ET CAMIONS AUTOMOBILES DU CN

Question n° 454—**M. Godin**:

1. Combien le Canadien National a-t-il d'automobiles au service de ses employés?

2. Quel type de camions le CN possède-t-il et combien de ces camions peuvent circuler sur les voies ferrées pour l'inspection journalière?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction du Canadien National: 1. Il y a, au total, 472 voitures automobiles à la disposition générale des employés préposés aux ventes, aux enquêtes, aux réclamations et aux télécommunications, de façon à leur permettre de remplir leurs fonctions d'une manière efficace.

2. a) Si l'expression «type de camions» est entendue dans le sens de «nom du fabricant»: G.M.C.; Ford; Chrysler; International; White; b) 26.

LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LE RECYCLAGE DU PAPIER DE REBUT

Question n° 485—**M. Kaplan**:

1. Combien de papier de rebut a-t-on jeté aux édifices du Parlement lors d'un récent exercice financier, a) quels efforts fait-on en vue de séparer le papier de rebut des autres déchets, b) quels efforts fait-on pour s'assurer que ce papier soit recyclé?

2. Quels efforts les ministères du gouvernement font-ils en vue de s'assurer que le papier qu'ils jettent soit recyclé?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne: 1. Au cours de l'année civile 1971, environ 120 tonnes de papier de surplus ou de rebut ont été enlevées aux édifices du Parlement; a) L'entrepreneur, Florence Paper Co. Ltd., trie à son usine le papier de rebut recueilli; b) Grâce à cette opération, il peut identifier le papier recyclable. Quant au papier de rebut, non réutilisable, il est déversé au dépot municipal.

2. La CDBC est chargée de négocier, avec la société Florence Paper, le contrat portant sur le contrôle de l'enlèvement et le recyclage du papier de rebut provenant des ministères de l'État.

LES DÉRAILLEMENTS DU CN AU QUÉBEC

Question n° 490—**M. Godin**:

Du 1^{er} novembre 1971 au 31 mars 1972, y a-t-il eu des déraillements sur les voies du Canadien National au Québec, et, dans l'affirmative, a) combien y en a-t-il eu, b) combien de personnes sont décédées par suite de ces déraillements, c) combien ont été blessées, d) à combien a-t-on évalué les dommages pour chacun de ces déraillements?